



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/05/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 30 MAI 2007**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	29

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 MAI 2007**

L'an deux mille sept, le 30 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Montboucher, sur la convocation en date du 21 mai 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, JOUHAUD, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléants : MM PAROT J.Pierre, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BOUEYRE, CHOMETTE, PAMIES, MEYER, POULIER, PAROT René

Mmes BEYLE, BATTISTON, COUTABLE

Monsieur PAROT René a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

**OBJET : Etude pour le renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services –choix du prestataire et plan de financement**

Le Président rappelle que par délibération en date du 22 février 2007, le Conseil communautaire avait autorisé le lancement d'une consultation de prestataires pour mener une étude de renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services (marché passé en procédure adaptée selon article 26 du Code des Marchés Publics).

Quatre types de signalétique sont concernés :

- la signalétique de jalonnement à l'intérieur des bourgs ;
- la signalétique artisanale, commerciale et de services intra-muros ;
- la signalétique pour les établissements situés en dehors des bourgs, en bordure d'axes de communication ;
- la signalétique des zones d'activités existantes et nouvellement créées.

La prestation demandée comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

- la tranche ferme inclut :
  - 
  - o un état des lieux / diagnostic de la signalétique existante ;
  - o l'établissement d'une charte de signalisation abordant les points techniques (type de support, entretien, maintenance) et graphiques (couleurs, volumes, écritures, bandeau...)
  - o la réalisation d'un schéma directeur avec cahier des implantations.
  - o La rédaction d'un dossier de consultation complet des entreprises pour la fourniture et la pose des panneaux.
- la tranche conditionnelle porte sur le suivi et la réception des travaux de pose des panneaux.

Le Président informe que sur 5 dossiers de consultation transmis à des prestataires spécialisés, seulement 2 ont remis une offre dans les délais impartis :

Cabinets	Montant tranche ferme	Montant tranche conditionnelle	Total
Concept Ingénierie Diffusion (CID) (Cahors)	19 920, 44 € HT	21 000, 00 € HT	40 920, 44 € HT
ACCESS (Cahors)	21 560, 00 € HT	35 000, 00 € HT	56 560, 00 € HT

Le cabinet CID propose une méthode de travail conforme au cahier des charges de la consultation avec une durée de 3,5 mois pour l'exécution de la tranche ferme ainsi qu'une offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président indique que, pour des contraintes budgétaires, seule la tranche ferme du marché pourra être notifiée. Le rendu de cette première phase devrait toutefois permettre à la communauté de communes de pouvoir lancer et suivre la phase opérationnelle de l'opération.

Le Président propose donc de retenir le cabinet CID et de lui notifier uniquement la tranche ferme du marché.

Il rappelle par ailleurs que cette étude avait été inscrite au contrat de pôle structurant signé en novembre 2005 par la communauté de communes, la commune de Bourganeuf, la Région Limousin et le Département de la Creuse, permettant ainsi un accompagnement financier de la Région. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Etude CID (tranche ferme)	19 920, 44 €	Région Limousin (40 %)	7 968, 18 €
		Communauté de communes (60%)	11 952,26 €
<b>Total</b>	<b>19 920, 44 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 920, 44 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide de retenir le cabinet CID (Cahors) pour la réalisation de l'étude de renouvellement de la signalétique artisanale, commerciale et de services.
- Autorise le Président à signer et à notifier la tranche ferme de l'étude au cabinet CID pour un montant de 19 920, 44 € HT.
- Approuve le plan de financement de l'opération inscrite au contrat de pôle structurant.
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Limousin et à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 31 mai 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

**Jean-Claude MICHAUD**